# Moniteur sportif : animateur

RÉF | 8211

## OBJECTIF ET CONTENU

### Objectif

Le Moniteur sportif "Animateur" aura comme rôle essentiel : d'accompagner, d'animer et de faire découvrir des activités sportives sous la supervision d'in coordinateur.
Il sera capable de:

- animer la pratique sportive,
- faire découvrir et diversifier l'activité sportive en privilégiant l'approche par le jeu,
- focaliser son action sur la pratique ludique globale visant le développement des habilités motrices générales préparatoires à la pratique spécifique d'un groupe / d'une famille de disciplines (voire d'une discipline sans verser dans la spécialisation),
- fidéliser à une activité sportive sans toutefois pouvoir développer un apprentissage structuré, organisé et/ou formalisé,
- permettre de s'amuser individuellement et collectivement grâce au sport,
- s'intégrer dans une équipe d'encadrement sportif.

**Public cible :**

- Tous les âges
- Pratiquants « loisir » novices et débutants
- Les sportifs à la recherche de découverte d'activités physiques et sportives

**Cadres d'intervention :**

- Clubs (équipes structurées, écoles de sport, ...)
- Programmes ADEPS d'animation et d'initiation sportive
- Associations sportives diverses (sport senior, pratique loisir encadrée)
- Commune (activité de quartier, plaine sportive, ...)

### Programme

- Cours spécifiques du moniteur sportif "Animateur" liés à une discipline (organisés par les fédérations sportives reconnues par l'ADEPS).

Les renseignements concernant les cours spécifiques (date de formation, prix, conditions d'accès, ...) doivent être demandés auprès de la Fédération sportive ou organisme de formation.  Pour connaitre la liste des fédérations et disciplines reconnues veuillez consulter le site de l'ADEPS.

- Homologation du brevet par l'Administration générale du sport.

(Le niveau de Moniteur Sportif "Animateur" ne comporte pas de cours généraux.)

**Certification(s) visée(s)**

Brevet de l'ADEPS, homologué par la Fédération Wallonie-Bruxelles

**Type de formation**

Institutionnel

## ORGANISATION

**Début**

Dates mentionnées sur le site de l'ADEPS

**Coût**

15€ (homologation du brevet) + coûts cours spécifiques

## CONDITION D'ADMISSION

**Prérequis administratifs**

Avoir au moins 16 ans.

**Connaître**

Le brevet sera décerné par l'ADEPS sous forme d'une carte après validation des cours spécifiques animateur par la Fédération sportive/Organisme de formation.

**Remarques**

Les formations de cadres sportifs organisées par l'ADEPS se rapportent à près de cinquante disciplines sportives.

## EN PRATIQUE

**Pour s'informer et**

Adressez-vous directement auprès des fédérations sportives ou des opérateurs de formation (voir la liste sur le site de l'ADEPS)

## postuler

## Pour s'informer uniquement

Consultez le site internet ou prenez contact avec l'ADEPS.

## Organisme

**ADEPS - Administration générale du sport**
Boulevard Léopold II, 44
1080 Bruxelles
Tél: 02/413.20.76
http://www.sport-adeps.be/


Pour connaître les dernières informations publiées, consultez cette fiche sur Dorifor.be © Bruxelles Formation